



PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Communication interministérielle

Tarbes, le 5 septembre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Gestion de l'eau dans le bassin de l'Adour

La mesure portant limitation générale de l'irrigation par submersion sur le bassin de l'Adour dans les Hautes-Pyrénées est levée.

La phase « mesure 1 : mise en alerte » du Plan de Crise du Bassin de l'Adour dans les Hautes-Pyrénées est activée.

Suite aux conclusions du comité départemental sécheresse tenu à la préfecture le 3 septembre 2012 et au débit de l'Adour à ESTIRAC qui a franchi le seuil de 3,3 m³/s le 3 septembre 2012, un **arrêté préfectoral portant abrogation de l'interdiction totale de l'irrigation par submersion sur le bassin de l'Adour dans les Hautes-Pyrénées et déclenchant la phase « mise en alerte » du Plan de Crise du Bassin de l'Adour dans les Hautes-Pyrénées a été pris le 4 septembre 2012. Il a pris effet à compter du 5 septembre 2012 à 14 h.**

Les usagers de l'eau du bassin de l'Adour sont donc invités à être particulièrement vigilants et à éviter tout gaspillage.

Cet arrêté peut être consulté sur :

- le site Internet de la Préfecture des Hautes-Pyrénées « www.hautes-pyrenees.territorial.gouv.fr/actes3/web/ »,
- ainsi que sur le site « <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr> »
- ou dans les mairies concernées.